

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DVD 10** Site dit « Cité Bonnier » (20e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat pour les études relatives à l'aménagement de l'espace public.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2331-8-4;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études relatives à l'aménagement de l'espace public sur le site dit « Cité Bonnier » (20<sup>e</sup>);

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études relatives à l'aménagement de l'espace public sur le site dit « Cité Bonnier » (20<sup>e</sup>).Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 905, compte 2031.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**